

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2020

Edition du
23 décembre 2013

DANS CE NUMÉRO

Bas salaires: l'indifférence de la majorité bourgeoise (Jean-Daniel Delley)

La fixation d'un salaire minimal est éthiquement justifiée et économiquement raisonnable

Libre circulation et immigration: la chèvre et le chou (Jean-Pierre Ghelfi)

L'initiative «contre l'immigration de masse» est-elle soluble dans la libre circulation des personnes?

L'immigration de Schwarzenbach à Blocher (Albert Tille)

Qui sont les Européens qui viennent en Suisse et qui sont les Suisses qui rejettent les étrangers?

Les écarts de l'Université de Zurich (Yvette Jaggi)

Comment l'UDC et UBS ébranlent une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais augure

Vaud: la durabilité façon radicale (Yvette Jaggi)

Ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisanes

Bas salaires: l'indifférence de la majorité bourgeoise

La fixation d'un salaire minimal est éthiquement justifiée et économiquement raisonnable

Jean-Daniel Delley - 22 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24988>

En ne cédant pas un pouce sur le salaire minimum, le gouvernement et le Parlement manifestent une crasse indifférence à l'égard des rémunérations indécentes. Une indifférence qui pourrait peser lourd lors du scrutin du 9 février prochain sur l'[initiative](#) de l'Union syndicale suisse.

Le dernier jour de la session d'hiver, les parlementaires bourgeois unanimes ont confirmé l'aversion qu'ils portent à l'idée même d'un salaire minimum. On aurait attendu du Conseil fédéral et des Chambres qu'ils proposent, en guise de contre-projet, une solution plus souple, mieux adaptée aux spécificités des branches et des régions. Même [la motion](#) adoptée à l'unanimité par le Conseil des Etats a été amputée de son point le plus important par le Conseil national: faire l'inventaire des lacunes dans l'application des mesures d'accompagnement et proposer des mesures pour y remédier, passe encore; mais

[simplifier et accélérer les procédures](#) permettant de déclarer de force obligatoire les conventions collectives et les contrats types de travail, voilà qui dépasse la mesure.

Ces mêmes députés, tout au long du débat, n'ont cessé de louer les mérites du partenariat social, un atout que la fixation d'un salaire minimum affaiblirait. Ce partenariat social ne fait pourtant pas montre d'une santé éclatante: moins de la moitié des salariés du secteur privé sont couverts par une convention collective, sans mention d'un salaire minimum pour un quart d'entre eux. Et c'est précisément dans les secteurs à bas salaires qu'on note l'absence de conventions et qu'il serait urgent de pouvoir imposer.

Le niveau des salaires reflète la productivité d'une entreprise, d'une branche; si la valeur ajoutée se révèle trop faible, c'est à la politique sociale d'intervenir pour compléter un revenu insuffisant pour vivre,

a-t-on entendu. Cette argumentation vaut son pesant d'hypocrisie dans la bouche de députés qui sont les premiers à s'offusquer de l'explosion des dépenses sociales, à dénoncer les abus et à revendiquer une baisse de la pression fiscale.

Les mêmes louent la création d'emplois que favoriseraient les bas salaires. Certes, mais des emplois occupés en grande partie par des salariés de faible niveau de formation recrutés à l'étranger. Des salariés condamnés au chômage et à l'aide sociale au moindre affaiblissement conjoncturel. Est-ce là un modèle de développement durable?

Si les adversaires d'un salaire minimum ne sont pas prêts à payer 22 francs de l'heure leur femme de ménage, qu'ils nettoient eux-mêmes leur logement, comme le leur suggère Rudolf Strahm dans l'une de ses chroniques (*Tages-Anzeiger*, 29 janvier 2013).

Libre circulation et immigration: la chèvre et le chou

L'initiative «contre l'immigration de masse» est-elle soluble dans la libre circulation des personnes?

Jean-Pierre Ghelfi - 17 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24967>

L'initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» donne lieu à une controverse juridique intéressante, dont le [Tages-Anzeiger](#) s'est fait l'écho. Le Conseil fédéral considère que l'acceptation de l'initiative le 9 février prochain le conduirait à devoir dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne, ce qui pourrait entraîner le gel des autres accords bilatéraux. L'UDC conteste cette interprétation. Des juristes partagent ce point de vue.

Sur le plan juridique (DP [1651](#), [1756](#), [1776](#) et [1807](#)), l'ALCP vaut pour une durée indéterminée depuis la votation de 2003. Toutefois, il peut être résilié par la Suisse ou par l'UE moyennant un préavis de six mois ([art. 25](#)). Cette résiliation entraînerait automatiquement celle des autres accords faisant partie des bilatérales I (clause «guillotine»). Selon les règles constitutionnelles (art. 184 Cst), la compétence de résilier un traité international appartient du côté suisse au Conseil fédéral. Du côté européen, une résiliation nécessiterait l'unanimité des 28 Etats membres de l'UE. L'initiative ne modifierait en rien cette situation.

Or, les initiants ont prévu dans leur texte une disposition transitoire qui prévoit que «les traités internationaux

contraires à l'article 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons». Le gouvernement devrait ainsi commencer par demander l'ouverture de négociations avec l'UE, qui aurait tout intérêt, selon le point de vue de l'UDC, à trouver une solution acceptable pour la Suisse, compte tenu de l'importance de nos relations commerciales avec elle.

En vérité, si cette importance est considérable pour la Suisse (56% des exportations, 75% des importations), elle est très relative pour les [28 pays](#) de l'Union européenne (9% des exportations, 5% des importations).

De plus, au plan institutionnel, la libre circulation des personnes fait partie du noyau dur de l'édification européenne, qui n'est pas négociable, comme plusieurs de ses dirigeants l'ont dit et répété encore tout récemment. A quoi s'ajoute le message qu'a fait passer ces derniers jours l'ambassadeur de l'UE en Suisse: un vote positif du peuple et des cantons se traduirait par le gel des négociations qu'il est prévu d'engager l'année prochaine sur l'avenir institutionnel des relations entre la Suisse et l'UE.

Interprétation très extensive

Les juristes auxquels se réfère l'article du *Tages-Anzeiger* observent que l'initiative est rédigée de manière si large que les Chambres fédérales, qui disposent de trois ans pour déterminer les modalités d'application, pourraient trouver une solution qui satisfasse à la fois la nouvelle disposition constitutionnelle et le principe de la libre circulation des personnes. En interprétant avec toute la largeur nécessaire le texte soumis à votation («*les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale*»), les Chambres fédérales pourraient décider que les «*plafonds et contingents*» soient fixés suffisamment hauts pour que les citoyennes et citoyens de l'Union européenne puissent venir travailler en Suisse sans être l'objet d'éventuelles discriminations. Sinon la lettre du moins l'esprit du principe de libre circulation des personnes serait ainsi sauvegardé et l'UE pourrait s'en accommoder.

Au plan strictement juridique, on peut donc défendre l'idée qu'un vote favorable en faveur

de cette initiative n'obligerait pas le Conseil fédéral à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes et pourrait permettre d'adapter nos lois de manière à ménager la chèvre et le chou.

Faire le beurre de l'UDC

Mais que se passerait-il au plan politique? L'évolution de la situation économique au cours des prochaines années aura son importance. En cas de dégradation de la conjoncture, l'immigration pourrait

diminuer et cesser d'être massive, selon la terminologie de l'UDC, de sorte que le thème deviendrait moins chaud.

En revanche, si le développement de l'économie se poursuivait et que les entreprises continuaient d'engager «*massivement*» des personnes de l'UE, on peut mettre sa main au feu que l'UDC se ferait un plaisir de vilipender une «*classe politique*» qui bafoue la volonté populaire. Et elle ne

manquerait pas de repartir avec une nouvelle initiative afin que ladite volonté populaire soit respectée - procédé qu'elle expérimente avec sa [deuxième initiative](#) dite de «*mise en œuvre*» pour le renvoi «*effectif*» des étrangers criminels.

Cette dernière hypothèse ferait la joie et le beurre de l'UDC qui pourrait continuer de taper à qui mieux mieux sur la classe politique et sur l'Union européenne. Quel beau programme!

L'immigration de Schwarzenbach à Blocher

Qui sont les Européens qui viennent en Suisse et qui sont les Suisses qui rejettent les étrangers?

Albert Tille - 22 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24992>

La participation au vote du 9 février sur «*l'immigration de masse*» sera sans doute massive. La campagne sera vive. Le verdict est incertain.

Pour donner son éclairage dans le débat, le Secrétariat d'Etat à l'économie ouvre les colonnes de [La Vie économique](#) à deux groupes de chercheurs. La *Volkswirtschaftliche Beratung* de Bâle décortique les raisons qui poussent un nombre grandissant d'Européens à venir en Suisse et les entreprises à les engager. L'Université de Neuchâtel analyse l'attitude des Suisses face à l'immigration.

Des PME aux multinationales, les entreprises de toutes tailles

se répartissent de manière à peu près équitable le nombre des travailleurs étrangers au bénéfice de la libre circulation des personnes. Mais l'embauche se concentre essentiellement dans le secteur des services et de la construction. Selon l'enquête des chercheurs bâlois, près de 80% des employeurs engagent des étrangers parce qu'ils ne trouvent pas de main-d'œuvre en Suisse ou qu'ils n'ont pas assez de choix. Pour 20% d'entre eux, le niveau du salaire est déterminant.

Plus de la moitié des travailleurs migrants sont de formation supérieure. 13% n'ont pas de qualification. C'est d'ailleurs, logiquement, dans

ces deux catégories de salariés que la Suisse manque de main-d'œuvre. La pénurie n'existe pratiquement pas en revanche pour les formations intermédiaires en raison du système d'apprentissage dual helvétique qui est un succès.

Les raisons qui poussent les étrangers à venir en Suisse sont diverses. Dans une enquête préparée par l'Université de Bâle, 43% des sondés mentionnent une meilleure perspective professionnelle, 30% un meilleur salaire. Mais des motivations non économiques jouent également leur rôle dans la décision de migrer: intérêt pour la nouveauté, attrait du paysage et des possibilités de

loisirs, intérêt pour la culture suisse, affinités linguistiques, rapprochement avec des membres de la famille déjà établis en Suisse.

Depuis les années 60, l'immigration reste une pomme de discorde récurrente entre le monde économique à la recherche de main-d'œuvre et une frange variable de la population hostile à la présence étrangère. Dans leur étude, les chercheurs de Neuchâtel distinguent deux origines du rejet de l'étranger: la crainte de la concurrence sur le marché du travail et le refus de

cohabiter avec ceux qui ne partagent pas la même culture ni les mêmes habitudes. Selon l'étude neuchâteloise, une bonne formation favorise l'intérêt pour la diversité et donc une attitude spontanément favorable à l'égard des étrangers.

Dans les années 60, l'immigration était essentiellement celle d'une main-d'œuvre peu qualifiée. La population suisse la moins bien formée, donc *a priori* plus réservée à l'égard des étrangers, se sentait aussi

économiquement menacée et avait une double raison de s'opposer à l'immigration. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. La crainte de la concurrence sur le marché du travail gagne les personnes au bénéfice d'une formation élevée et peut les faire passer dans le camp du rejet de l'étranger.

Les initiatives Schwarzenbach n'ont jamais passé. Le scrutin du 9 février nous dira si la nouvelle situation économique donnera le coup de pouce nécessaire au succès de l'initiative «*blochérienne*».

Les écarts de l'Université de Zurich

Comment l'UDC et UBS ébranlent une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais augure

Yvette Jaggi - 18 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24972>

Dans sa 180e année, la plus grande Université cantonale de Suisse, la [mieux classée](#) aussi dans les principaux *rankings* internationaux, se débat sans gloire sur deux champs de batailles inachevées.

A commencer par l'Institut de l'histoire de la médecine dont la restructuration se poursuit difficilement en raison d'une succession d'événements. Ils se résument comme suit: mise à l'écart, puis licenciement en 2012 du conservateur-enseignant et fermeture du musée rattaché à cet Institut dont le directeur et les cadres s'effacent les uns après les autres; en octobre dernier,

licenciement par le rectorat de la professeure ayant renseigné la presse sur nombre de manquements; publication d'une déclaration de soutien signée en une semaine par plusieurs centaines de ses collègues à travers le monde; enfin, conclusion provisoire, réintégration partielle conseillée par un avis de droit déposé peu après.

Le tout ne serait qu'une pénible bisbille académique si le responsable du musée n'était pas le fougueux conseiller national UDC Christoph Mörgeli et si la marche arrière opérée dans le cas de la professeure Iris Ritzmann

n'avait entraîné la [démission](#) du recteur le 6 novembre dernier. Ce soudain départ ne résout rien mais offre une victoire d'étape, moins à l'ex-professeur et conseiller national Mörgeli qu'à son [parti](#), toujours prompt à critiquer «*les élites*» et sans doute ravi d'avoir contribué à jeter un certain discrédit sur l'Université.

Le don intéressé d'UBS

Autre affaire dont les échos ont traversé la Sarine et dont les retombées marqueront durablement la gestion des hautes écoles: le contrat de *sponsoring* passé le 22 mai

2012 par l'Université de Zurich avec UBS. La plus grande banque suisse financera, par l'intermédiaire d'une fondation constituée *ad hoc*, au maximum cinq chaires ainsi que diverses recherches et activités académiques regroupées en un *UBS International Center of Economics in Society*, pour une somme de cent millions de francs.

A la fin du mois dernier, se conformant à une injonction de la commission de recours des hautes écoles, l'Université a enfin publié la quasi-totalité des dispositions du contrat de [25 pages](#) passé un an et demi plus tôt, en langue anglaise comme il se doit dans le monde du *business*.

On sait donc désormais qu'UBS elle-même, et pas seulement sa fondation, bénéficie de contreparties directes: en plus d'un institut et d'un grand auditoire à son nom, la banque systémique par excellence peut envoyer ses collaborateurs et partenaires suivre cours et conférences à l'Université et réserve à ses cadres supérieurs le droit de participer à des «*échanges périodiques*» sur des questions d'économie financière et bancaire. En sens inverse, les titulaires des chaires UBS sont fermement invités à partager leur savoir à l'occasion de manifestations organisées par leur donatrice qui, non contente de son statut de sponsor principal, exige en outre des [avantages exclusifs](#). De son plein gré semble-t-il, l'Université de Zurich s'est engagée à entretenir avec la seule UBS un lien privilégié *via*

«*son*» *International Center* bien sûr, mais aussi avec l'Institut préexistant dédié à l'économie politique. En clair, aucune autre société, financière ou pas, ne doit pouvoir conclure un partenariat d'une importance et d'une visibilité analogues à celles obtenues par l'UBS.

Autonomie et globalisation

De l'aveu même du commentateur de la [NZZ](#), les cent millions d'UBS et les conditions posées à leur versement posent avec force la question de l'indépendance de l'Université qu'avait d'ailleurs soulevée un [Appel](#) lancé par des professeurs en février dernier. *Quid* de la liberté de l'enseignement et de la recherche dans une unité où domine le financement privé? Comment établir une structure comptable qui garantisse la transparence des flux de fonds à l'entrée comme à la dépense? On le sait, les comptes des hautes écoles ne brillent pas par leur clarté ([DP 1987](#)).

Pour 2011 et 2012, l'Université de Zurich annonce des «*contributions provenant de l'économie privée*» pour une moyenne de 46,4 millions de francs, soit moins de 4% de son budget. Une proportion minime en valeur, mais évidemment significative du point de vue politique. Et cela, même si l'écart entre le montant et sa portée est beaucoup moins grand que dans le cas des versements effectués par le [Pentagone](#) américain aux Universités de Zurich, Berne et Neuchâtel ainsi qu'aux deux

Ecoles polytechniques fédérales. Lesquelles se partageraient bon an mal an un million de dollars pour des projets de recherche à utilité duale, militaire et civile. Modeste contribution, certes, mais dont la révélation récente n'a pas manqué de fâcher des parlementaires, tous partis confondus.

Prudemment, le Fonds national de la recherche scientifique se garde de prendre position et se contente de peser le pour et le contre du financement privé, en mettant face à face, dans la dernière livraison de sa revue *Horizons* ([pages 8-9](#)), deux interlocuteurs aux avis clairement opposés. Markus Müller, professeur de droit public et administratif à l'Université de Berne, craint pour l'indépendance et la crédibilité des hautes écoles. Georg von Schnurbein, professeur assistant de gestion des fondations à l'Université de Bâle, considère que la liberté du scientifique passe aussi par celle du choix de ses sources de financement.

Sur un point cependant, les deux professeurs tombent d'accord. Les Universités se trouvent désormais sous la double pression de la croissance et de la concurrence. Elles doivent produire des résultats facilement mesurables pour bien se placer dans les *rankings* et la compétition internationale, pour attirer étudiants solvables et professeurs compétitifs, pour obtenir des mandats de recherche et d'expertise, pour

récolter des fonds auprès de *sponsors* et mécènes. Autant de réflexes et de comportements typiques des entreprises globalisées plutôt que des hautes écoles de culture régionale chez lesquelles on n'observe en revanche pas trace de la moindre intention de renoncer au chacune pour soi, encore moins d'une aspiration à une définition

commune des conditions d'acceptation des «contributions provenant de l'économie privée».

Et même si, en Europe tout au moins, le financement de la formation supérieure incombe toujours en majeure partie aux collectivités publiques, les hautes écoles se conforment de plus en plus au modèle de

l'université-entreprise. A ce jeu à haut risque ne peuvent jouer que des autorités académiques lucides et fermes et des communautés universitaires animées par une conviction d'ensemble, plutôt que divisées par des *a priori* idéologiques peu opérationnels ou, plus pervers encore, par de vaines querelles et des rivalités de personnes.

Vaud: la durabilité façon radicale

Ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisanes

Yvette Jaggi - 23 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24997>

A côté des *Genfereien*, les vaudoiseries paraissent moins drolatiques, un peu ramollies, mais tout aussi dommageables sans doute. En tout cas, la récente élection d'un troisième membre de la Cour des comptes du canton de Vaud ne plaide pas pour la dignité des institutions, encore moins pour celle des élus de droite au Grand Conseil.

En 2003, la nouvelle Constitution vaudoise instituait une Cour des comptes, autorité indépendante composée de cinq magistrats et destinée à compléter le Contrôle cantonal des finances (CCF), partie intégrante de l'administration. Faute d'avoir d'emblée défini les champs de compétences de ces deux instances, l'application de la loi du 21 novembre 2006 sur la Cour des comptes a posé des problèmes

que de sourdes résistances n'ont pas aidé à régler. Pour clarifier le tout, il a donc fallu en passer par une [révision](#) de l'article 166 de la Constitution vaudoise, promptement adopté le 9 juin dernier par 95% des votants. Cette approbation massive ouvrait la voie à deux lois approuvées par le Grand Conseil le 12 mars 2013.

Or, tandis que le texte concernant le [CCF](#), érigé à son tour en autorité indépendante, entré en vigueur moins d'un mois après la votation, la [nouvelle loi](#) sur la Cour des comptes ne développera ses effets qu'en mars 2014, avec l'entrée en fonction de cette autorité dans sa nouvelle composition, réduite de cinq à trois magistrats.

Selon la volonté communément proclamée par le Conseil d'Etat

et les députés, cette réduction devait permettre d'en finir avec l'élection de représentants des partis et privilégier celle de personnes rompues à l'exercice de l'audit et du contrôle de «*l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité*».

Voilà qui exige une expertise peu commune, expressément souhaitée dans l'annonce de mise au concours du poste publiée en octobre dernier. Il s'agissait de trouver le «*troisième homme*» de la Cour des comptes, appelé à rejoindre les deux magistrats sortants, Eliane Rey (PLR, ancienne conseillère municipale de

Lausanne) et Anne Weill-Lévy (Verts, ancienne députée et constituante).

Se sont donc retrouvés en lice, d'un côté un cadre expérimenté du Contrôle fédéral des finances sans appartenance politique connue, et de l'autre un député PLR, viticulteur-œnologue, membre de l'exécutif de La Tour-de-Peilz, président de la Commission des finances du Grand Conseil. Le premier est recommandé par les quatre experts consultés et par la petite moitié des membres de la commission de présentation. Le second trouve l'appui d'une faible majorité de ladite commission.

On sait le résultat final de la course, obtenu le 17 décembre après un report de l'élection, une annulation du premier scrutin et enfin une élection formellement correcte. Le député radical Frédéric Grognoz, réputé proche du grand argentier Pascal Broulis, est élu par 81 voix (PRL et UDC votant compact) contre 65 à Emmanuel Sangra (soutenu par la gauche et les Verts).

Ce printemps, l'ancien libéral qui préside le groupe PLR, Jean-Marc Surer, [jura](#)it que «deux PLR sur trois, c'est trop». Mais c'était compter sans les alliances et

combinaisons auxquelles peuvent donner lieu les élections indirectes. En l'occurrence, l'UDC avait tout intérêt à engager en bloc son bataillon de 27 députés fidèles puisqu'en cas d'élection du député Grognoz, l'enviable présidence de la Commission des finances allait revenir à Michaël Buffat, président du groupe UDC et «*vengeur*» plus ou moins autodésigné de feu Jean-Claude Mermoud, dont la succession avait été ravie par la Verte Béatrice Métraux.

La passion d'occuper

Par-delà le troc politicard du moment, se profilent les prochaines échéances électorales. Le libéral-radical Pascal Broulis aurait envie de monter enfin à Berne à l'automne 2015 et d'y siéger au Conseil des Etats, une ambition réalisable seulement avec l'appui décidé de l'UDC - y compris le cas échéant pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Inversement, au printemps 2017, l'UDC ne peut espérer faire son retour au gouvernement vaudois que si le PLR ne craint pas de devoir lui céder l'un de ses trois sièges.

Dans la présente législature (2012-17), Pascal Broulis, chef du département des finances et

des relations extérieures, persiste à se comporter comme le ministre délégué aux affaires glorieuses et médiatiques du canton. Il peut manœuvrer d'autant plus librement que Pierre-Yves Maillard, président en titre du Conseil d'Etat, n'assume pas pleinement un rôle dont on sait qu'il apprécie peu la fonction représentative.

De tout temps, les radicaux - et désormais par contagion leurs collègues anciennement libéraux - ont pensé la politique moins en termes de rapports de force que d'occupation de positions. C'est donc avec zèle et sans complexe qu'ils s'emploient à s'installer et à demeurer. Telle apparaît leur conception de la durabilité.

Face à tant d'avidité, la gauche semble peu combative, sans appétence, presque indifférente. Dans le cas de la récente élection à la Cour des comptes, elle a un peu laissé filer, sans penser que cette autorité cantonale pouvait contrôler l'utilisation des fonds publics des collectivités locales, villes en tête, à majorité rose-verte le plus souvent. Deux PLR sur trois, c'est effectivement trop. Mais c'est aussi trop tard pour rectifier une situation établie en principe pour cinq ans.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que

soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Bas salaires: l'indifférence de la majorité bourgeoise

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis399t.html>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133668

<http://www.domainepublic.ch/articles/23376>

Libre circulation et immigration: la chèvre et le chou

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bilaterale-nicht-bedroht-Experten-kontern-Bundesrat/story/27362645>

<http://www.domainepublic.ch/articles/2773>

<http://www.domainepublic.ch/articles/9684>

<http://www.domainepublic.ch/articles/9813>

<http://www.domainepublic.ch/articles/10012>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_142_112_681/a25.html

http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_6.2.1.pdf

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis433.html>

L'immigration de Schwarzenbach à Blocher

<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/01353/02326/05337/index.html?lang=fr>

Les écarts de l'Université de Zurich

<http://www.uzh.ch/about/portrait/rankings/uzhinrankings/internationale.html>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Fischer-hatte-den-Rueckhalt-verloren/story/24060326>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/Die-heimliche-Siegerin-heisst-SVP/story/28866458>

http://www.infosperber.ch/data/attachements/Uni_Zuerich_Vertrag_mit_UBS_zum_Zweiten.pdf

<http://www.woz.ch/1348/der-geheimvertrag/studieren-im-hoersaal-marke-ubs>

<http://www.nzz.ch/aktuell/zuerich/uebersicht/praesenz-gegen-millionen-1.18192944>

<http://www.zuercher-appell.ch/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22824>

<http://www.sonntagszeitung.ch/home/artikel-detailseite/?newsid=269627>

http://issuu.com/snsf/docs/horizonte_99_web_f/3?e=1883535/5753406

Vaud: la durabilité façon radicale

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/votations_elections/fichiers_pdf/VD130609_Brochure_cantonale.pdf

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/17_LCCF_FAO.pdf

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/17_LCCComptes_FAO.pdf

<http://www.lecourrier.ch/117239/les-mauvais-comptes-de-la-cour>